



COMMUNE DE CHOISY

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 21/12/2023

Reçu en préfecture le 21/12/2023

Publié le

ID : 074-217400761-20231214-2023_55D-DE

S²LOW

Nombre de conseillers :

En exercice	18
Présents	12
Votants	13

L'an deux mille vingt-trois, le 14 décembre

Le conseil municipal de la commune de Choisy, dûment convoqué le 8 décembre, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Yves GUILLOTTE, Maire.

Présents : Yves GUILLOTTE, Christiane MICHEL, Christian BOCQUET, Jacqueline CECCON, Norbert CHIODINI, Michel SOCQUET-CLERC, Isabelle JOYE, Jacqueline PECORARO, Jean BARDET, Brigitte BARRET, Guy PHILIPPE, Sylvie AUROY

Pouvoirs : Valérie STEFANUTTI à Isabelle JOYE

Absents : Aurore MOSSIERE, Marlène CHAFFARD, Gilbert LIENARD, Stéphane GREVE, Olivier COUET

23/55

Secrétaire de séance : Christian BOCQUET

Objet :

Attribution du marché d'aménagements localisés de voirie

Christian BOCQUET, maire-adjoint, informe les membres du Conseil Municipal que

Vu le programme de travaux retenu par la Commission voirie lors de leur réunion préparatoire au budget du 09/02/2023,

Vu le nouveau Code des marchés publics,

Vu l'avis d'appel public à la concurrence du 24 octobre 2023,

Vu la réunion d'ouverture des plis du 7 novembre 2023,

Vu le rapport d'analyse des quatre offres reçues avec notations du 14 novembre 2023,

Rappelant que les crédits nécessaires sont prévus au budget principal,

Considérant qu'il est nécessaire de réaliser des travaux divers de voirie, de bordures, de fourniture et de mise en œuvre de revêtements bitumeux, de marquage et de signalétique verticale en conformité avec le programme de travaux retenu,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **à l'unanimité**,

- **Décide** de retenir l'entreprise EUROVIA sise 80 route des Ecoles à POISY (Haute-Savoie), inscrite au répertoire SIRET sous le numéro 433 888 674 00044 pour un montant de 283 528.00 € TTC (deux cent quatre-vingt-trois mille cinq cent vingt-huit Euros) ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

Le secrétaire de séance
Christian BOCQUET

Pour extrait conforme,
Le Maire



Délibération devenue exécutoire compte tenu de
la télétransmission en Préfecture le
et de la publication le
Le maire